

Rapport d'Activité de la réserve naturelle de Scandola concernant l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen de Cat.A

Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. entreprendre d'ici 2012 le projet d'extension de la réserve naturelle de Scandola qui devra consister en un élargissement conséquent de la partie marine du site et plus particulièrement de sa zone intégrale. Ce projet pourrait s'inscrire dans les travaux conduits dans le cadre de la loi de 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux et/ou celui des réflexions menées au titre de l'analyse régionale des sites Natura 2000 en mer. Dans l'intervalle, prendre des mesures pour diminuer l'impact des mouillages sur l'herbier de Posidonie ;

L'Office de l'Environnement de la Corse a entrepris un diagnostic de la façade maritime ouest de la Corse avec le soutien du Parc naturel régional de Corse et de son Comité scientifique. Deux documents d'objectifs concernant le Natura 2000 en Mer pour la Zone de Capu Rossu-Revellata et le second pour la zone d'extension de la réserve naturelle de Scandola (2013-2015). Le projet d'extension de la réserve de Scandola et la mise en place du Natura 2000 en mer ont débuté dans le courant de l'année 2017.

2. renforcer la réglementation de manière à mieux contrôler les activités touristiques surtout nautiques, sources de dérangement majeur pour les espèces, en particulier certaines espèces de poisson et le balbuzard, et à anticiper les effets sur les milieux naturels de nouvelles activités économiques ; interdire de toute urgence la pratique du jet-ski dans la réserve, qu'elle soit encadrée ou individuelle ;

L'Arrêté N°021/2017 du 10 février 2017 pris par la Préfecture Maritime Méditerranée ;
Réglementant la navigation au droit du site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial : « Golfe de Porto, Calanche de Piana, Golfe de Girolata et réserve naturelle de Scandola » 2A/2B.

Mis à part cet arrêté qui s'applique aux bateaux de plus de 500 UMS, la réglementation n'a pas évolué. Le porteur du projet de l'extension de la RN de Scandola, l'Office de l'Environnement et la DREAL de Corse ayant promis une réactualisation de la réglementation de l'AMP pour la mise en place de l'agrandissement de la RN de Scandola

1. finaliser au plus tard d'ici fin 2011, et mettre en œuvre dans les meilleurs délais, le nouveau plan de gestion en y insérant des recommandations et des objectifs portant sur un contrôle efficace des nouvelles activités émergentes et des activités déjà existantes ;

Cette recommandation est réalisée : le plan de gestion a été effectué et validé par les instances politiques et scientifiques régionales. Il est actuellement en application.

2. poursuivre les efforts engagés pour donner au gestionnaire les moyens financiers lui permettant de mener une gestion ambitieuse à la hauteur de la renommée et du caractère exceptionnel du site ; augmenter le budget de fonctionnement ainsi que le budget affecté aux travaux scientifiques ;

Pas d'évolution malgré un besoin réel pour répondre aux recommandations 4 et 5 du Diplôme E.U

3. tendre vers une augmentation des ressources issues de la taxe Barnier (taxe participative à la gestion de l'environnement des sites marins protégés) par une révision de cette dernière qui pourrait porter sur l'extension du paiement à tous les visiteurs du site, sur l'augmentation de son montant, sur la révision du mode de prélèvement ainsi que sur le contrôle du nombre de visiteurs comptabilisés sur les bateaux des sociétés de promenade en mer.

Pas d'évolution. Pas d'écoute et d'intérêt pour cette prise de décision essentielle pour la gestion pérenne d'un site protégé (ou AMP) et surtout malgré le dysfonctionnement du prélèvement correspondant à la fréquentation réelle de la RN de Scandola (Taxe Barnier).

4. continuer de s'appuyer sur les travaux du comité scientifique pour assurer une gestion efficace du site ; continuer à faire jouer à la réserve son rôle de référence en l'insérant dans des programmes internationaux ;

Réalisé, et effectif depuis des années dans le cadre du réseau méditerranéen des AMP (MEDPAN) et celui des AMP du Patrimoine Mondial (UNESCO).

5. approfondir et élargir les études, notamment sur les changements climatiques engendrant un impact sur les biocénoses et les écosystèmes tant marins que terrestres ; publier les méthodes et les résultats pour contribuer à apporter des solutions aux problématiques environnementales en Méditerranée ;

Effectué à 50% à cause d'un financement inadapté aux enjeux et au caractère de référence de la RN de Scandola qui pourrait jouer un rôle essentiel d'observatoire de l'adaptation des AMP aux incidences et préjudices engendrés par les Changements Climatiques.

6. n'autoriser la pêche qu'avec des engins d'une forte sélectivité en supprimant à moyen ou long terme la pêche au trémail dans des zones peuplées de forêts de *Cystoseira* profondes et autres espèces, comprises entre moins 30 et moins 90 mètres et tout autre matériel de pêche (existant ou à venir) impactant les écosystèmes marins ;

Pas réalisé.

7. poursuivre et intensifier la sensibilisation des sociétés de promenade en mer au respect de l'environnement dans la réserve naturelle de Scandola ; tout opérateur qui ne changerait pas de comportement dans un délai donné serait contraint de contourner la zone intégrale.

Malgré des tentatives de sensibilisation des sociétés de promenade en mer fédérées en association, les comportements des acteurs économiques restent irrespectueux et même dangereux envers cette Nature et cette Biodiversité fortement impactées. Des altercations graves allant jusqu'à des menaces de mort, outrages à agents de l'Etat et de la Collectivité de Corse, représentant la Force Publique sont intervenus cet été. Ces comportements justifiés par une période de non anticipation et surtout de non prise de mesures réglementaires face à une montée en puissance d'un développement touristique de masse, anarchique et dévastateur en termes d'impact sur les atouts environnementaux de la Biodiversité du Patrimoine Universel (UNESCO).

1. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Depuis 2 ans le Comité Scientifique du PNRC qui avait été dissous par la mandature politique précédent celle d'aujourd'hui, pour lequel on donnait une espérance de vie très courte, ne s'est plus réuni. Toute la réussite de Scandola étant basée sur des rapports privilégiés entre le gestionnaire et les experts scientifiques référents internationaux pour une co gestion exemplaire se voit aujourd'hui amputé d'un organe essentiel pour la Conservation de la Biodiversité et le maintien de l'équilibre avec un développement économique durable. De ce fait le Comité Consultatif qui valide ou arbitre toutes les décisions de gestion se trouve lui aussi dans l'impossibilité de se réunir pour statuer sur les mesures de gestion car il n'a plus d'éclairage de ce Comité Scientifique. Ce disfonctionnement est très handicapant pour la réserve naturelle de Scandola qui aurait besoin d'avis essentiels surtout en cette période de tourmente dû à la fréquentation anarchique qui perturbe énormément les écosystèmes engendrant irrémédiablement des préjudices irréversible sur la conservation de la Biodiversité.

2. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Pas de changement de zonage depuis le renouvellement du Diplôme. Pas d'agrandissement de la zone intégrale de la RN de Scandola, pas de réactualisation de la réglementation... tout ceci devant se faire dans le cadre du projet d'extension de la RN de Scandola.

3. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Un point important qui figurait dans la 3^{ème} recommandation du Conseil de l'Europe :
« tendre vers une augmentation des ressources issues de la taxe Barnier (taxe participative à la gestion de l'environnement des sites marins protégés) par une révision de cette dernière qui pourrait porter sur l'extension du paiement à tous les visiteurs du site, sur l'augmentation de son montant, sur la révision du mode de prélèvement ainsi que sur le contrôle du nombre de visiteurs comptabilisés sur les bateaux des sociétés de promenade en mer. »
La pérennisation du financement de la gestion de la RN de Scandola doit être effectuée rapidement. La Rn de Scandola est dotée depuis 2017 d'un nouveau plan de gestion ambitieux pour le rétablissement des équilibres des fonctionnements des écosystèmes et surtout pour la Reconquête et la Conservation de la Biodiversité intégrant bien évidemment les problématiques de fréquentation et de changements climatiques. La création d'un prélèvement à tous les visiteurs de l'AMP correspondant à une contribution participative à la gestion de cette réserve pourrait donner une autosuffisance financière pour sa gestion ainsi pérennisée. Une centrale de réservation par internet permettrait de comptabiliser les visiteurs accédant au site tout en prélevant le paiement (par carte bleue) pour la visite et en distribuant systématiquement en échange, la réglementation avec la conduite à tenir lors de la visite.

Les sections suivantes du formulaire doivent seulement être remplies pour l'année précédant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, c'est-à-dire année 4 après l'octroi du Diplôme européen ou année 9 après son renouvellement.

6. Patrimoine naturel (description abiotique générale: géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation
--

La réserve naturelle de Scandola depuis les années 2003 souffre des incidences des changements climatiques. Les préjudices occasionnés par ces changements et plus particulièrement par le réchauffement climatique va croissant et crescendo depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui. Les écosystèmes terrestres et marins sont impactés dans leurs équilibres (espèces, habitats, cycles biologiques).

Un deuxième problème et non des moindres concerne la fréquentation du site remarquable de Scandola et plus particulièrement de sa partie marine littorale. L'augmentation excessive et continue du flux des visiteurs provoque des perturbations et des incidences sur la biodiversité marine et terrestre.

6.1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles :

Des modifications conséquentes sont intervenues au niveau du couvert végétal terrestre et marin. Ces dix dernières années à cause de l'augmentation de la température estivale (chaleur intense et de longue durée) due au changement climatique des impacts visibles et effectifs sont présent dans les écosystèmes terrestres et marins.

6.2. Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal; causes présumées :

Le couvert végétal de la partie terrestre et plus spécialement le «Maquis haut » supérieur à 2,5m dont la composition est dominée par *Arbutus unedo* et *Erica arborea* (Code CORINE Biotopes 32.311) Cette dénomination concerne les grands massifs et les coulées qui remontent dans les talwegs entre les barres rocheuses. La strate herbacée est souvent caractérisée par la présence de *Cyclamen repandum*. Cet habitat correspond ici au stade jeune du matorral acidiphile à *Quercus ilex*. (Code CORINE Biotopes 32.112) qui fut sérieusement atteint par les grosses chaleurs de l'été 2016 et 2017. Les préjudices occasionnés par cette température comprise entre 45° et 48° ont eu un impact visuel au niveau paysager matérialisé par des mortalités massives de chênes verts, d'arbousiers, de bruyères et d'oliviers sauvages (composantes essentielles du « maquis haut »). Même après les pluies hivernales et printanières la repousse et le verdoisement de ces grandes surfaces sèches n'ont pu être vérifié.

Pour ce qui est de la Flore marine le phénomène de réchauffement est bien présent avec des modifications aussi importantes que pour les écosystèmes terrestres.

Le suivi de la prolifération de certaines algues filamenteuses invasives dont *Womersleyella setacea* et *Acrothamnion* est important pour signaler que ces deux espèces d'algues filamenteuses qui possèdent une faculté de recouvrement naturelle représentent un danger pour l'équilibre de l'écosystème marin littoral côtier. Ce danger s'étant accentué depuis les changements climatiques et surtout depuis la diminution du rythme des tempêtes successives qui en temps normal régulaient le recouvrement par ces algues en épaisseur et surtout en durée de présence de zones d'ombres sur les espèces locales et créant des modifications dans le fonctionnement écosystémique. Ces disfonctionnements impactent les habitats en termes de refuge ou de nurseries et surtout pour les services rendus en termes de production d'oxygène pour l'herbier de Posidonie, de production de micro-organismes et de richesses pour le bon fonctionnement des chaînes alimentaires.

La découverte en 2016 de l'algue invasive *Caulerpa cylindracea* sur le territoire de la réserve, nous avons décidé d'avoir un regard attentif vis-à-vis de cette espèce. Selon les premières observations réalisées par Jm Dominici lors des missions « *Corallium rubrum* » et « *Pinna nobilis* », il a été observé que les parties colonisées par cette invasive sont encore relativement réduites. Elles se cantonnent à la passe au sud et à l'est de l'îlot de Palazzu (tâche d'environ 400 m² confirmée) et à la partie ouest de la baie de l'Elbu entre Imbuttu et l'îlot des orgues.

L'algue n'a pas été détectée sur les autres zones prospectées dans la partie sud de la réserve passe de Gargalu, Gattaghja et Cala di u Turcu (site de plongées pour le suivi *Pinna nobilis*).

Il est cependant indispensable de continuer d'exercer une veille attentive, de suivre et de cartographier précisément l'expansion de cette espèce qui peut avoir des conséquences environnementales assez problématiques. Le bon état écologique des habitats de la réserve et de sa partie intégrale, semble freiner l'expansion de cette espèce invasive.

Les forêts de Cystoseira subissent toujours le raclage par les filets de pêche « tramail » et le retard du projet d'extension de la réserve naturelle ne nous permet pas d'intervenir pour réglementer cette pratique de pêche qui anéantit des habitats remarquables.

La modification du Trottoir à Lithophyllum (qui était référencé comme le plus large d'Europe), subit une grosse pollution par hydrocarbure provenant du trafic incessant des bateaux de promenade en mer qui visitent les grottes où se trouvent ces trottoirs calcaires. Une deuxième problématique concernant toujours « Lithophyllum » qui se trouvait en limite supérieure par rapport à la surface de l'eau, est en train de se trouver immergé par rapport à l'élévation du niveau de la mer (6 centimètres en 20 années).

6.3. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ;

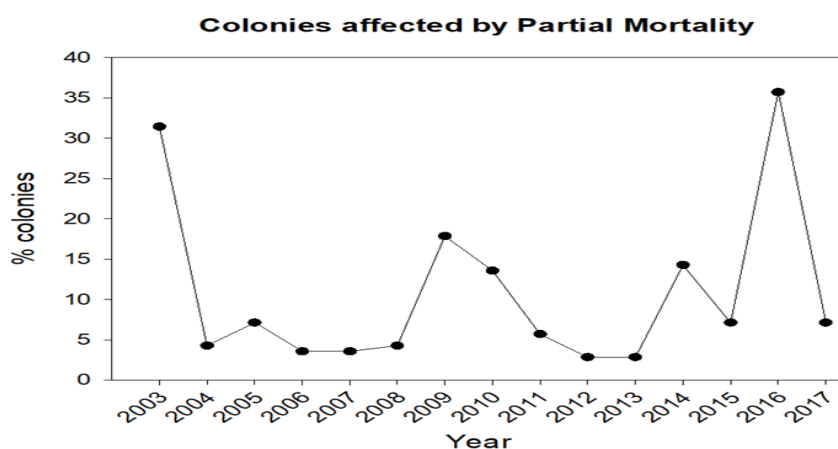
Depuis les années 2000, le suivi des populations de corail rouge de la réserve a été poursuivi tous les ans. Le suivi se fait via une approche photogrammétriques (effectuer des successions de prises photographiques et de mesures pour obtenir une copie 3D exacte de la réalité). En 2017 et 2018 la mission a également profité de l'occasion pour réaliser une photographie de l'état de conservation d'autres espèces de macro-invertébrés. D'après les premières analyses des séries photographiques, il ne semble pas que la population de Palazzu ait été affectée par de fortes mortalités au moins jusqu'à mi-septembre. Cependant, il est possible, au vu des températures très chaudes sur la période juin à septembre, que la mortalité se soit poursuivie pendant les semaines suivantes. En effet, pendant la mission un grand nombre de spécimen de diverses espèces d'éponges ont été atteints par des mortalités.

D'après le graphique n°1 ci-après, le pourcentage, des colonies affectées par des mortalités partielles environ 7 %, est cependant sans commune mesure avec celui atteint en 2016, environ 36 %.

La mission corail-Scandola 2018, révèle une mortalité totale de tous les effectifs des colonies de la grotte de Palazzu. **Ce phénomène résulte d'un chiffre record dans les pics de température du mois de septembre 2018 avec une température constante de 26° de la Thermocline jusqu'à -39 mètres pendant 22 jours.**

La grotte à Corail de Palazzu, ne possède plus de colonies vivantes de corail rouge (*Corallium rubrum*) depuis cet épisode climatique exceptionnel du mois de septembre 2018 avec 100% de mortalité.

(Ref.J.Garrabou Univ Barcelone-N.Benssoussan TMED.net-JM.Dominici Scandola 2018).



Graphique représentant l'évolution du taux de mortalité partielle entre 2003 et 2017 de la population de la grotte à corail de Palazzu (Garrabou et al. 2018)

6.4. lieux de concentration, de ponte ou de reproduction

Balbusard pêcheur :

2017

On retiendra les faits suivants de la saison de reproduction 2017 du balbusard pêcheur en Corse :

- 29 couples territoriaux étaient présents dont 21 couples avec une ponte, parmi lesquels 8 couples qui ont élevé 11 jeunes à l'envol pour la Corse en 2017.
- Dont 1 poussin à l'envol (sauvé de la noyade par l'équipe de la réserve) sur la RN de Scandula malgré 12 œufs pondus par 6 couples reproducteurs
- Sur les 52 œufs pondus et 11 poussins ont été élevés avec succès.

2018

On retiendra les faits suivants de la saison de reproduction 2018 du balbusard pêcheur en Corse :

- 30 couples territoriaux étaient présents dont 20 couples avec une ponte, parmi lesquels 10 couples qui ont élevé 11 jeunes à l'envol pour la Corse en 2018.
- Dont 1 poussin à l'envol (suite à un « re-coquetage »réussit) sur la RN de Scandula malgré 14 œufs pondus par 5 couples reproducteurs
- Sur les 61 œufs pondus, 11 poussins ont été élevés avec succès pour la saison de reproduction du Balbusard pêcheur en Corse en 2018.

Peuplements de poissons (Mérous et Corbs)

En 2012, un comptage de biomasse effectué par le groupe d'étude Mérous-Corbs (GEM) concernant les peuplements de poissons dans la réserve intégrale de Scandula révélait la présence de plus de 800 mérous et 690 corbs et un cortège d'autres espèces de poissons en très grande abondance (comme les sparidés et pélagiques) qui situait le grand degré de naturalité de la réserve naturelle de Scandula et par la même occasion le chiffre record des plus fortes densités de poissons de Méditerranée.

En 2018, le Groupe d'étude Mérous-Corbs (GEM) six années après le comptage de 2012, effectuait un comptage pour noter l'évolution des densités de poissons sur le même site de référence. Ce comptage effectué avec le même protocole et les mêmes personnes révéla un effondrement des peuplements de poissons de 60% par rapport aux chiffres de 2012.

Population de « *Pinna nobilis* » dans la réserve naturelle de Scandula

La réserve naturelle de Scandula qui était jusqu'en 2017, détentrice du record de Méditerranée de densité de *Pinna nobilis* pour 100 m² de surface : 24 *Pinna nobilis* pour 100m² se voit aujourd'hui réduite à un chiffre de 0% de *Pinna nobilis* pour toute la surface de la réserve naturelle de Scandula. Il faut donc noter 100% de mortalité de *Pinna nobilis* à Scandola en 2018.

Cette disparition massive des *Pinna nobilis* dans la réserve naturelle comme sur tout le littoral de Corse confirme la poursuite d'un phénomène massif de mortalité de *Pinna nobilis* sur tout le bassin méditerranéen occidental. Ce phénomène partit du littoral catalan proviendrait de la présence d'un protozoaire tueur de *Pinna nobilis*.

7. Patrimoine culturel et contexte socio-économique

7.1 Patrimoine culturel

Situation inchangée

7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel

7.2 Contexte socio-économique

Le contexte socio-économique suit une évolution constante depuis les années 1980 et des pics d'accélération très importants depuis les années 2000. La montée en puissance des sociétés de promenade en mer, de la plaisance, des locations de bateaux et activités nautiques en général a boosté l'économie avec des retombées financières non négligeables.

7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique

Les activités de découvertes et de visite de la réserve naturelle de Scandola ont subi une croissance exponentielle due essentiellement à l'attractivité du site grâce à une forte labellisation et surtout des facteurs facilitateurs d'installation et de transport de passagers grâce à un aspect juridique défaillant.

Alors que pour obtenir un bateau de transport à passagers dans les années passées (2000), il fallait répondre à des attentes et rendre des dossiers normatifs en termes de sécurité, d'encadrement technique des personnels d'équipage embarqués et surtout des bateaux aux normes de sécurité extrême très coûteux et pas accessibles à tous, aujourd'hui pour faciliter et favoriser le développement économique le législateur est devenu plus tolérant.

Nous assistons donc à une augmentation fulgurante du nombre de bateaux à passagers, de sociétés de promenade en mer et de fréquence de passages dans le site protégé de Scandola (qui n'est donc plus épargné et donc plus protégé).

Depuis les années 2010 suite à une envolée et au développement incontrôlé de la fréquentation, de la valorisation non pertinente et de comportements irresponsables des pratiques de découverte du site de la réserve naturelle de Scandola, il est constaté scientifiquement un dérangement mortifère et donc un effondrement de la Biodiversité Universelle de manière très inquiétante.

Les enjeux économiques dominant de manière prioritaire les enjeux écologiques qui se trouvent aux oubliettes et dont il ne faut en aucun cas se soucier.

L'effondrement (-60% des effectifs) des densités et biomasses des peuplements de poissons qui étaient des références pour la Méditerranée, l'effondrement du succès reproducteur du Balbuzard pêcheur, l'inconfort et le déséquilibre des écosystèmes littoraux, terrestres et marins, des grottes constamment explorées, la bande littorale des 300m subissant des passages de bateaux incessants avec des vitesses excessives engendrant des pollutions chimiques et sonores...

Le contexte socio-économique ayant subi une métamorphose entraînant des préjudices et des atteintes néfastes sur la Naturalité reconnue au niveau international de ce site.

L'activité touristique est passée de comportements contemplatifs à des comportements récréatifs ne correspondant plus à l'éthique d'un Patrimoine Universel en très grand danger. Il est vrai que le socle paysager de cet ensemble remarquable est inaltérable au niveau géologique, mais on ne peut se satisfaire d'apparences trompeuses qui masquent une biodiversité malmenée et qui souffre des non prises de mesures conservatoires à son égard.

8. Intérêt pédagogique et scientifique

8.1 Visiteurs – Politique d'information

Ces dernières années (2017 et 2018), nous avons été sollicités lors de la journée de la langue corse, afin de faire intervenir des agents de terrain sur un bateau en visite sur la réserve. Ils ont effectué une présentation de la réserve, de son rôle, de ses espèces, de ses habitats et de nos missions en langue corse. Cette présentation s'est poursuivie à terre, à Girolata, où le bateau a fait escale avant de repartir pour Ajaccio.

Nous avons également organisé 3 journées de présentation de la réserve (visite de terrain, discussions et présentation de films) pour des étudiants de Corte en master Gile. Un agent de la réserve s'est également déplacé à une reprise à l'université Pascal Paoli de Corte, afin de dispenser des cours (développement durable) sur le PNRC, la biodiversité et le réseau Natura 2000 en mer à des étudiants.

Comme chaque année la réserve a accueilli, pendant un mois, en stage dans son équipe 4 étudiants de l'Université de Corse et de lycée agricole de Borgu . Ceux-ci, en master I, a travaillé sur les changements globaux opérant au sein de la réserve.

Un travail bibliographique, dont le but consistait en la réalisation d'une synthèse des données existantes sur la réserve et en une identification des lacunes de connaissance dans certaines composantes du système réserve naturelle.

Enfin une dernière action a été faite en collaboration avec l'université de Corte, l'équipe de la réserve a emmené plonger une équipe, dans le golfe de Porto. La mission avait comme but la récupération de capteurs de température et d'un suivi sur les Cymodocées.

En 2017, le service animation du Pnrc a effectué 4 interventions en milieu scolaire qui portaient sur la thématique de la réserve ou des espèces marines (grand dauphin). Cela a permis de sensibiliser 232 élèves de primaire. À ce chiffre, il convient d'ajouter que la Casa Marina a accueilli deux cent soixante-sept scolaires en séjour à Galeria sur 69 journées. La structure a également accueilli d'autres publics comme des colonies de vacances (trois groupes sur une période de vingt-six jours) et des adultes en séminaire ou en situation de handicap physique et mental (huit groupes sur une période de quarante-quatre jours). Pendant les cent soixante-six journées de formation, les animateurs de la structure traitent de thématiques afférentes au milieu marin et littoral et à sa protection.

8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtiments, brochures, plans, cartes, etc.)

Voir ci-dessus

8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps)

Voir dans le chapitre « Changement dans le contexte socio-économique »

8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.)

Lors des « Assises Nationales de la Biodiversité » qui se déroulèrent à Ajaccio en Corse, Mme Ségolène Royal ancienne ministre de l'Ecologie a visitée le site de l'UNESCO et plus particulièrement la réserve naturelle de Scandola. Elle a été troublée par le comportement des bateliers visitant le site en usant des hauts parleurs amplifiés diffusant des musiques occasionnant des dérangements et perturbations impactant la biodiversité. Elle a remarqué le flux incessant des bateaux et la présence de beaucoup de yachts ancrés trop près des sites fragiles à balbuzards au avec des herbiers de Posidonie.

La visite d'experts de l'IUCN et de l'UNESCO en vue de la mise en place d'un plan de gestion du site UNESCO.

La visite d'un expert du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris pour établir un rapport sur la problématique de la fréquentation et de son impact sur le balbuzard pêcheur.

La mission d'expertise de Mr Bibber pour le Conseil de l'Europe avant le renouvellement du Dipôme Européen de Catégorie A.

8.2 Recherche scientifique

Les travaux scientifiques se sont poursuivis de manière régulière et dans la continuité des suivis à long termes concernant les problématiques de gestion de la réserve naturelle de Scandulà

8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation; recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.)

Pour présenter les travaux scientifiques appliqués à la gestion

8.2.2 Publications scientifiques

9. Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)

9.1. Modifications d'ordre législatif ou réglementaire

Pas de modification

9.2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.)

Pas de modification

9.3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales)

Pas de modification

10. Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

La gestion de la zone est effective mais se trouve bloquée par un système réglementaire inadapté aux incidences et aux préjudices occasionnés par les activités humaines qui sont à l'origine des atteintes sur l'équilibre entre développement économique et conservation de la biodiversité. 1-La maîtrise des flux des bateaux à passagers par un système de quota et des comportements adaptés, 2-La gestion de la pêche avec des engins sélectifs comme la nasse, 3-Le renforcement des moyens financiers pour renforcer les moyens humains de l'équipe de gestion, 4-L'augmentation des travaux scientifiques pour l'aide à la gestion des problématiques de la zone, 5-Mettre en place une contribution participative à la gestion du site de Scandulà pour tous les visiteurs de ce site en péril. Cette contribution financière se préleverait lors du signalement et du paiement sur une centrale de réservation en ligne pour l'achat de billet (payé symboliquement au prix de 1 à 2 €). Le visiteur recevrait en retour sur son Smartphone son billet et la réglementation du site lui permettant de réduire son empreinte et impact écologique sur le site qu'il visiterait. Cet argent ainsi récolté irait alimenter directement les budgets du gestionnaire et renforcerait immédiatement les moyens tant attendus. Le contrôle des billets des visiteurs du site de Scandola seraient effectués par l'équipe des gardes de la zone.

10.1. Aménagements effectués

Changement et renouvellement des panneaux de signalétique de la réserve naturelle ainsi que la pose de chaînes pour interdire l'accès des grottes littorales qui abritent le Trottoir à Lithophyllum.

10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune

Les travaux scientifiques concernant les inventaires et suivis des espèces floristiques et faunistiques des écosystèmes terrestres et marins sont permanents et activent les mouvements du bon état écologique des curseurs vers le haut ou vers le bas de la Bio indication. Cette pratique d'évaluation de l'état de l'équilibre maintenu entre conservation de la Biodiversité et les activités humaines par le biais de bio indicateurs présents dans le plan de gestion de la réserve naturelle lui donne une vision permanente sur sa gestion globale. Cette stratégie de visibilité et de vigilance permanente grâce à la bio indication, permet au gestionnaire de connaître où il en est sur les voyants et les activations des actions à mettre en œuvre avec plus ou moins de pertinence pour atteindre ses objectifs de gestion.

10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux)

Des études ont été effectuées depuis une vingtaine d'années (Marc Verlaque, CNRS et AI.1995) concernant une projection de l'évolution du niveau de la mer. Cette étude a révélé une élévation du niveau de la mer de 6 centimètres en 20 ans. Cette projection effectuée en 1995 montre aujourd'hui en 2018 que les Trottoirs encroûtant de Lithophyllum, sont passés d'une situation hors eau (juste en limite de la surface de la mer), en situation immergée donc appelé à disparaître car ne pouvant plus se reconstituer tellement le niveau de la mer va croître.

10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.)

Voir ci-dessus

10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude)

Voir ci-dessus

10.1.5 Gestion des déchets

Les embarcations du parc n'ont pas été mobilisées cette année dans le cadre d'un repérage ou d'un traitement d'une pollution marine aux hydrocarbures. Pas de risque décelé.

Les opérations de nettoyage des plages de Gattaghja et de L'Elbu ont été réalisées en amont et pendant la saison estivale. Les agents, durant la tournée matinale, débarquaient et ramassaient les macro-déchets sur la plage et l'arrière plage. Cette intervention a été menée dix fois. De même, pendant les tournées de surveillance, les agents se sont attachés à ramasser les plastiques et autres macro-déchets dérivants. Les plages restent relativement propres sur le secteur et le principal déchet enlevé reste les plaques de polystyrène. Très léger, il est porté par le vent et va s'entremêler dans la première ceinture de végétation, ce qui rend son ramassage extrêmement difficile. De plus, il se désagrège vite en petites sphères et il devient, dès lors, très problématique d'envisager une dépollution totale et rapide du site.

10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables

Les véhicules nautiques sont équipés de moteurs 4T, engendrant une pollution minime aux normes EU. Pour l'instant il n'existe pas de bateaux performants utilisant des énergies renouvelables permettant l'usage intensif effectué par les bateaux de la réserve de Scandola.

10.2. Gestion

Le nouveau plan de gestion a été réalisé et validé par les instances de la Collectivité de Corse ainsi que par les instances nationales. C'est un plan de gestion très ambitieux et adapté au contexte et enjeux d'aujourd'hui concernant la réserve naturelle de Scandulà pour lequel il va falloir trouver une correspondance financière qui permettra l'atteinte des objectifs pertinents qui y sont présents.

10.2.1 Service administratif : modifications intervenues

Pas de modification significative.

10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues

Les tournées de surveillance ont été renforcées pour les créneaux horaires nocturnes. Cette modification pour le renforcement de la présence des équipes de surveillance de jour comme de nuit est évaluée pour un total des heures « présence jour » et « présence nuit » à une présence totale des équipes sur la zone de Scandola de 91% des heures jour et nuit sur 24 heures

10.2.3 Mesures de police intérieure

Deux nouveaux agents ont suivi avec succès la formation de l'AFB de Montpellier concernant la Police de la Nature dans les espaces protégés. Après leur prestation de serment auprès du Tribunal de grande Instance de Bastia (Haute -Corse) ils ont été commissionnés et assermentés.

Des conventions pour le renforcement de la surveillance et le respect des réglementations de la réserve naturelle de Scandola ont été validées entre les services de la Gendarmerie Nationale, de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDTM.

10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires

Les 91 % de présence effective jours et nuits des équipes de surveillance de la réserve sont très dissuasives pour les braconniers potentiels. Avec les moyens de communication téléphoniques performants les usagers de la réserve sont informés de la présence effective des équipes de surveillance sur zone ; cela a pour vocation à décourager toutes tentatives de prédation de cette biodiversité tant convoitée.

Une procédure verbale concernant une détention d'engins prohibés (fusils harpons, combinaisons de plongée...) aux abords de la limite de la réserve naturelle de Scandola a été dressée et envoyée au TGI d'Ajaccio.

Une procédure de flagrant délit de menaces de mort, d'outrage à agent « officier de Police Judiciaire » d'Etat a été activée à l'encontre de bateliers non respectueux de la réglementation concernant la vitesse dans la bande des 300 mètres. Cette procédure judiciaire est actuellement instruite par le Tribunal Maritime de Marseille.

11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

--